

Procès-verbal – Séance du 11 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Etaient présents : M. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, Mme RIO, 2^{ème} adjointe, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM. TREGOUET, BRIEND, CASTILLON, HOUEIX, GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
7 Mars 2014

Nombre de membre:
en exercice : 17
présents : 15
procurations : 2
votants : 17

Absents excusés :

M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX
M. HAVART qui donne pouvoir M. DANY

Secrétaire de séance: M. BRIEND a été élu secrétaire de séance

◆ Comptes 2013 et Budgets 2014

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, au mois de mars, le Conseil Municipal se réunit pour voter son budget et valider les comptes de l'exercice précédent.

La séance sera donc consacrée principalement aux affaires financières.

Il précise que la commission des finances s'est réunie mardi 4 mars pour examiner en détail les comptes et les propositions faites pour 2014.

Il remercie ensuite de sa présence Monsieur David Bioret, Trésorier, qui était également présent lors de la réunion de la commission des finances de mardi dernier.

Il ajoute qu'il lui demandera bien entendu de donner son avis sur les finances de la commune.

Avant de passer la parole à Gildas Roger, Président de la Commission des finances, il insiste sur ce budget 2014 qui est, en quelque sorte, une reconduction d'opérations déjà lancées.

Il rappelle qu'il a fallu, en effet, le travail de nombreuses commissions pour arriver à finaliser certains dossiers difficiles, notamment le projet de restructuration et d'extension de la Mairie qui sera exposé à partir de jeudi dans la salle des mariages de la mairie.

Il complète son propos en rappelant que le projet de lotissement de la Croizedo pour lequel la commune négocie depuis plusieurs années avec les différents propriétaires va pouvoir passer maintenant à une phase active puisque le Maire va pouvoir signer l'acte d'acquisition avec le dernier propriétaire dès que le conseil l'y aura autorisé suite à la délibération prévue à l'ordre du jour.

Il rappelle que les travaux de l'Eglise en sont à l'étude de la troisième tranche et bénéficient encore d'un taux de subventions de 85 % ce qui est exceptionnel.

A la fin de ce mandat, il félicite tous les conseillers qui, au fil des ans, étaient nombreux aux réunions de commissions qui étaient ouvertes à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le travail a été accompli grâce à de nombreuses heures de réunions permettant d'aboutir à des dossiers bien étudiés et correspondant à la demande des Malestroyens.

Il passe ensuite la parole à Gildas Roger et à Monsieur Olivier qui, comme chaque année, a préparé ces documents budgétaires avec l'aide de ses collaborateurs et qui va donc en faire la présentation.

Gildas Roger confirme que tous les documents présentés au conseil ont été examinés par la commission des finances au cours de laquelle les conseillers ont pu poser librement des questions sur les budgets.

Il remercie Monsieur Olivier et Mme Le Moing qui ont préparé les documents budgétaires et passe la parole à Monsieur Olivier pour la présentation des comptes 2013 et budgets 2014.

En préambule, Monsieur Olivier a précisé que les services communaux ont mis en place depuis de nombreuses années des outils de comptabilité analytique sur Excel pour pouvoir suivre l'évolution des dépenses et des recettes et donc permettre d'affiner les prévisions.

Lotissement de la Gare

◆ 2014 – 03 – 01 : Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2013 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) avec un excédent de clôture de 29.309,14 € en fonctionnement et un déficit de 43.900,62 € en investissement.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 01 :

Néant

◆ 2014 – 03 – 02 : Approbation du compte administratif 2013

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le pouvoir de Monsieur Laroze n'est pas pris en compte.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2013 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 29.309,14 € en fonctionnement et un déficit de 43.900,62 € en investissement.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 02 :

Néant

◆ 2014 – 03 – 03 : Approbation du Budget Primitif 2014

Après vote à mains levées, le budget primitif 2014 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 114.387,23 euros en section de fonctionnement et 43.900,62 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 03 :

Néant

Lotissement de la Croizedo

- ◆ **2014 – 03 – 04 : Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésorier**

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2013 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) avec un déficit de clôture de 0,03 € en fonctionnement et un déficit de 5.914,63 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 04 :

Néant

- ◆ **2014 – 03 – 05 : Approbation du compte administratif 2013**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le pouvoir de Monsieur Laroze n'est pas pris en compte.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2013 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un déficit de clôture de 0,03 € en fonctionnement et un déficit de 5.914,63 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 05 :

Néant

- ◆ **2014 – 03 – 06 : Approbation du Budget Primitif 2014**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2014 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 362.126,50 euros (équilibre du fonctionnement) et de 368.041,13 euros (équilibre de l'investissement).

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 06 :

Néant

Budget Principal de la Commune

- ◆ **2014 – 03 – 07 : Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésorier**

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2013 du receveur est approuvé par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) avec un excédent global de clôture de 1.316.083 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 07 :

Néant

- ◆ **2014 – 03 – 08 : Approbation du compte administratif 2013**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le pouvoir de Monsieur Laroze n'est pas pris en compte.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2013 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent global de clôture de 1.316.083 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 08 :

Néant

♦ **2014 – 03 – 09 : Affectation du résultat**

Après délibération et par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello), le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2013, à savoir, 1.316.083 € est affecté en report en section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 889.027,90 € et en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 427.055,10 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 09 :

Néant

♦ **2014 – 03 – 10 : Vote des taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal, par 16 voix Pour et 1 Abstention (M. Gicquello), décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition à savoir, Taxe d'Habitation (15,51), Foncier bâti (25,59) et Foncier non bâti (56,83).

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 10 :

Néant

♦ **2014 – 03 – 11 : Approbation du Budget Primitif 2014**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2013 est approuvé par 16 voix Pour et 1 Contre (M. Gicquello) en équilibre à la somme de 3.289.705,13 euros en section de fonctionnement et à la somme de 2.767.534,67 euros en section d'investissement.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 11 :

Monsieur Bioret estime que le budget de fonctionnement 2014 lui paraît sage, correct, en tous les cas très objectif et réaliste sur les recettes de fonctionnement en provenance de l'Etat. Il n'y a pas de surestimation des montants et les loyers de la cité administrative ne sont pas comptés ce qui fera un bonus.

Monsieur David Bioret constate qu'il n'y a pas d'opérations nouvelles en investissement et que le budget respecte en cela les consignes données par le Préfet en cette période de fin de mandat.

Sur les évolutions entre 2012 et 2013 les produits de fonctionnement réels ont augmenté et l'évolution de la Caf va dans le bon sens.

La Caf nette en 2012 représentait 8,05 % des produits de fonctionnement. En 2013 elle a bondi à 14,73 % ce qui veut dire que la Caf nette augmente de façon remarquable.

Monsieur Bioret précise que la comparaison par strate démographique au niveau départemental est à privilégier. L'évolution 2012/2013 montre une évolution favorable des ratios dans le bon sens (endettement, charges de fonctionnement, rigidité des charges structurelles, dépenses d'équipement)

Monsieur Gicquello a indiqué que la situation s'est améliorée grâce à l'augmentation des impôts en 2012.

Bernard Miloux précise que les taux d'imposition n'avaient pas été augmentés depuis 10 ans.

Monsieur Bioret ajoute qu'il y a deux augmentations possibles. Celle qui est la conséquence de l'augmentation naturelle des bases et celle qui résulte de la volonté des élus d'augmenter les taux d'imposition.

Il explique qu'il y a plusieurs possibilités d'augmenter les ressources liées aux impôts. Soit en se contentant de l'augmentation augmentant légèrement les taux tous les ans, soit en augmentant de façon plus importante en une seule fois. C'est un choix délibéré des collectivités.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il y a des explications à l'augmentation des taux de 2012 et que ces explications seront données en réunion publique.

◆ **2014 – 03 – 12 : Subventions aux associations – subventions ordinaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour fixer les subventions versées aux associations selon le détail ci-après :

SUBVENTIONS 2014	
ASSOCIATIONS DIVERSES	VOTE 2014
Maisons fleuries (UCAM)-bons à 20€ Xnbre de participants	420,00 €
Prévention routière	78,66 €
FFI/CVR région de Malestroit	77,81 €
Médaillés militaires de Malestroit	77,81 €
A.P.E.L. Sainte Jeanne d'Arc	559,24 €
Union des commerçants et artisans de Malestroit	1 375,06 €
Donneurs de sang	73,17 €
Ligue contre le cancer	77,81 €
Amicale des employés communaux	792,16 €
Chambre des métiers	84,33 €
Club de la joie de vivre	2 123,22 €
Groupement de vulgarisation agricole	97,38 €
UNC/AFN de Malestroit	77,81 €
Marché de la nature	1 717,54 €
Collège Saint Julien (utilisation Terrain)/OGEC	300,00 €
Musée de l'eau et de la pêche (CES)	1 659,53 €
Armoric Cinéma (remb. du loyer N-1 du cinéma)	1 860,46 €
Association Manivel de Redon (Ciné-filous)	527,36 €
Téléthon (Escapade)	110,61 €
Comité des fêtes animations	23 006,62 €
subv. Add. la fête de la musique : 304.71 €/la distribution de prospectus par la poste : 239.40 € et feu artifice : 2 082.22 €	2 626,33 €
subv. Add. Pour feu d'artifice sur la digue	1 000,00 €
Association pas à pas	121,20 €
Entente Morbihannaise du Sport	372,00 €
Accidentés de la vie - section Malestroit	77,11 €
Rêves de Clown	100,00 €
Jalmalv Morbihan	77,27 €
Pupilles des sapeurs pompiers	161,62 €

TOTAL	39 632,11 €
ENVELOPPE	VOTE 2014
- exécutif	6 220,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	45 852,11 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	VOTE 2014
Aux arts etc	944,25 €
Scouts de France (Malestroit)	511,20 €
Eveil à la musique	121,46 €
Ecole de musique de Malestroit	608,38 €
Auel Douar Cercle Celtique	872,43 €
Harmonie Fanfare Saint Marc	872,43 €
Auel Douar Bagad	872,43 €
Mouvement Eucharistique des Jeunes	154,55 €
C.O.J.E.M (Comité de Jumelage)	420,84 €
Ludothèque	500,00 €
TOTAL	5 877,97 €
ENVELOPPE	VOTE 2014
- culture	952,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	6 829,97 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	VOTE 2014
Le Tennis club de Malestroit	
Les archers	
L'escapade du pays de Malestroit	
L'escapade (label)	
Sté de boules des amis de l'Oust	
La pétanque de Malestroit	
Société cycliste de Malestroit	
Garde de l'Oust	
Club Cyclo Pays de Malestroit	Subventions fixées par la commission des sports en fonction de critères d'attribution
Canoë kayak	
Trampoline de la Garde de l'Oust	
Aïki-goshindo	
Judo de la Garde de l'Oust	
Gym volontaire	
Chasseurs de Malestroit	
Les pêcheurs Malestroyens	
Randonneurs du pays de Malestroit	
Le rugby club du pays de Malestroit	
Les raiders de l'Oust	
Volley	
TOTAL	16 496,00 €
ENVELOPPE	VOTE 2014
- sport	1 269,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	17 765,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	70 447,08 €

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 13 :

Néant

◆ **2013 – 03 – 13 : Subvention exceptionnelle à l'association des Pêcheurs Malestroyens pour la Maison de l'Eau**

M. le Maire rappelle qu'en 2013 la commune a accordé une subvention de 5.000 € à la Maison de l'Eau pour la prise en charge du reliquat des charges salariales suite à la baisse des aides de l'Etat sur les contrats aidés et permettre de continuer à proposer la gratuité aux visiteurs.

Le président de l'association demande une subvention globale de 5.000 € pour 2014. Lors d'une rencontre en mairie, un engagement a été pris dans ce sens car toutes les publicités sont déjà parues pour cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention de 5.000 € pour la Maison de l'Eau et de la Pêche sachant que le montant de la subvention sera versé par acomptes et le solde sera versé en fonction de la prise en charge réelle des contrats aidés par l'Etat.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 13 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 14 : Subventions exceptionnelles**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Cercle celtique et Bagad Aùel Douar (festival anniversaire des 20 ans) : 800 €
- COJEM (Comité de Jumelages Européens de Malestroit) : 100 €

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 14 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 15 : Indemnités de gardiennage de l'église 2014**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer au Père Stéphane M'Bula curé de Malestroit, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 474.22 € pour 2014.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 15 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 16 : Lotissement de la Gare : prix de vente des lots**

Le taux de TVA ayant changé au 1^{er} janvier 2014, le conseil municipal doit se prononcer sur le prix des 2 lots restant à vendre pour tenir compte de ce changement ou non.

Monsieur le Maire précise que la commission des finances propose de ne pas changer le prix de vente tel qu'il avait été fixé antérieurement à l'augmentation de la TVA.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente des deux lots restant à vendre dans le lotissement de la Gare à 57,34 € TTC le m² soit:

- Lot n°4 (963 m²) : 55.217,88 € TTC
- Lot n°5 (749 m²) : 42.947,24 € TTC

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 16 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 17 : Acquisition de terrains à la Croizédo**

(Monsieur Laroze étant intéressé à l'affaire, son pouvoir n'est pas pris en compte)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 février 2013, le conseil municipal avait décidé de faire l'acquisition de terrains pour une surface de 7587 m² dont 2741 m² aux consorts Le Gouesbe.

Suite aux accords passés avec ces derniers, la surface acquise sera en définitive de 2365 m².

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 12 février 2013 et donc de faire les acquisitions suivantes :

- Terrain cadastré AO 211 d'une superficie de 2365 m² auprès des consorts Le Gouesbe.
- Terrain cadastré AO 201 et AO 203 d'une superficie globale de 2.370 m² auprès des consorts David.
- Terrain cadastré AO 22p d'une superficie de 2476 m² auprès des consorts Hellec.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De procéder à l'acquisition de l'ensemble des parcelles ci-dessus au prix de 15,00 € le m² soit un montant de 108.165 € pour les 7.211 m² concernés.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces ainsi que l'acte de cession à intervenir en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 17 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 18 : Carrefour de la Quenelle et rue du Bois Solon**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2013, le conseil municipal avait demandé à la CCVOL de remplacer le projet d'aménagement d'îlot au carrefour de la route de la Quenelle avec la rue du Bois Solon par un projet de rond-point.

La CCVOL vient de transmettre un courrier par lequel elle confirme que le GRT voirie a décidé de maintenir la proposition d'aménagement initiale, c'est-à-dire un îlot au niveau du carrefour et non un rond-point.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier et notamment engager la commune de Malestroit à prendre en charge 50 % du coût résiduel des travaux pour l'aménagement du carrefour estimé à 3.713,71 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal réitère sa demande de chiffrage de la solution de rond-point pour pouvoir comparer les 2 solutions et décider alors de sa participation financière au projet.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 18 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 19 : Convention technique avec le SIGSP**

Monsieur le Maire expose que l'organisation actuelle du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public, dont les locaux sont situés sur la commune de Malestroit, ne lui permet pas d'effectuer de manière optimale le suivi des travaux d'entretien des locaux de l'école Paul Gauguin.

La commune de Malestroit disposant de compétences techniques en interne, le SIGSP propose de passer une convention entre les deux structures.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition et autorise le Maire à signer la convention technique entre la commune et le SIGSP

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 19 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 20 : Lotissement de la Gare – nom de rue**

Monsieur le Maire explique que le lotissement de la Gare a été réalisé sur le site des anciens établissements Murail.

Louis Murail a été conseiller municipal de Malestroit de mars 1965 à mars 1977.

Il a été Président du Comité des Fêtes à partir des années 50 jusqu'à son décès en 1985.

Il a été également Trésorier de la Société Cycliste de Malestroit (SCM fondée en 1947) dès 1950 et en est devenu le Président en 1957 jusqu'en 1971, date à laquelle il a été nommé Président d'honneur.

Louis Murail était également chef d'entreprise de bâtiment et avait notamment développé des brevets pour fabriquer des préfabriqués en béton.

L'exécutif estime que son nom mérite d'être attribué à la rue du Lotissement de la Gare.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner son accord pour attribuer à la rue du Lotissement de la Gare le nom de Louis Murail.

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 20 :

Néant

◆ **2014 – 03 – 21 : Stade de la Daufresne – proposition de nom**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Eugène Davoine, en qualité de président des anciens combattants avait écrit en 2006 puis en 2007 pour que le nom de Louis Gervais soit attribué à une rue de Malestroit.

Louis Gervais, Malestroyen, a été tué par les allemands le 30 août 1944 à l'âge de 21 ans en luttant avec la Résistance sur le front de Marzan.

Il lui avait été répondu favorablement sur le principe d'honorer la mémoire d'un ancien compatriote mort pour la France mais qu'il fallait trouver un lieu approprié d'autant qu'il est difficile de débaptiser une rue.

Les associations d'anciens combattants avaient approuvé cette idée.

Par courrier en date du 24 février dernier, Monsieur Albert Jourde a fait part de l'idée suggérée par Monsieur Jean Trébossen d'attribuer le nom du stade de la Daufresne à Louis Gervais.

Jean Trébossen a bien connu Louis Gervais qui était un passionné de foot et membre de la Garde de l'Oust.

Le nom du stade de foot qui est actuellement celui de la Daufresne pourrait effectivement être changé par "Stade Louis Gervais".

Le président de la GO foot ne voit pas d'opposition à cette proposition.

Monsieur le Maire précise qu'il trouve très bien que l'on montre aux jeunes générations que le stade qu'ils fréquentent porte le nom d'un jeune footballeur malestroyen qui a donné sa vie pour la liberté.

Il est donc proposé au conseil municipal de dénommer le stade de foot de la Daufresne "Stade Louis Gervais" en hommage à ce jeune Malestroyen seul inscrit au monument aux morts de Malestroit pour la guerre 39-45.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le remplacement de "Stade de la Daufresne" par "Stade Louis Gervais".

• Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 03 – 21 :

Pierrick Houeix propose que l'inauguration soit faite en présence de jeunes.

◆ **Informations diverses :**

- Inondations : dégrèvements de TH et Foncier bâti

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2001, la commune avait regroupé les demandes de dégrèvement de Taxe d'habitation et de Foncier bâti pour les immeubles qui avaient subi des dégâts pendant les inondations. Un dégrèvement avait été accordé par l'Etat pour les années 2001 et 2002.

Cette procédure pour demander au Centre des Impôts d'appliquer ces dégrèvements sur 2014 et 2015 pour les sinistrés des dernières inondations va être renouvelée.

Cela donnera le temps à la commission des impôts d'examiner les possibilités d'un abattement spécial pour les immeubles de cette zone classée au PPRI.

◆ **Ouverture à toutes propositions :**

Accueil des camping-cars

Jean Monnier fait part de la lettre d'un membre de club de camping-cars faisant l'éloge de l'accueil des camping-caristes à Malestroit et proposant de faire un article en ce sens dans la revue "Camping-car Magazine" le n° 1 de la presse camping-cars.

Il rappelle qu'il est reconnu que chaque camping-cariste dépense en moyenne 30 € par jour là où il est stationné.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.